

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 21 mai 2010

Présents : Rault, Toupet, Bidard, Brajer, Garnier, Guillou, Carmoin, de Lencquesaing

A Marière absent excusé a donné procuration à Mme Toupet.
J Mercier-Trémolière absente excusée a donné procuration à C de Lencquesaing.

Fonds départemental de Péréquation : Le Conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à solliciter les subventions du Fonds départemental de Péréquation pour 2009 et 2010.

Inauguration de la Passerelle:

L'Inauguration est fixée au 18 septembre 2010 à 10h30.

Travaux de Voirie:

Le Conseil Charge M le Maire de se rapprocher du Conseil Général pour obtenir l'autorisation d'entreprendre des travaux d'assainissement sur le CD102. Il convient de canaliser les eaux pluviales provenant du Clos Polyte vres le fossé du château.

Cantines scolaires:

Le Conseil municipal décide de participer au financement des repas de cantine pour les élèves des classes élémentaires et maternelles, dont les parents sont domiciliés à Montigny-sur-Avre et ce dans les conditions suivantes:

- La participation sera de 1€ par repas.
- Cette participation sera versée, fin février pour les repas pris entre le 1 septembre et les vacances de février et en juillet pour la période de février à fin juin, sur le compte bancaire des responsables légaux des enfants.
- Un justificatif de paiement des repas sur lequel sera indiqué le nombre de repas et la période concernée devra être fourni pour chaque enfant concerné.
- Les demandes concernant un nombre de repas inférieur à 10 par période seront rejetées.
- La présente délibération prendra effet au 01 septembre 2010.

Concours départemental des Maisons Fleuries:

D Bidard et N Garnier sont chargées de la réception du jury départemental.

Sécurité Routière:

C Rault est élu délégué à l'unanimité.

Commission communication de la Communauté des Communes:

Il faut élire un délégué du Conseil Municipal pour siéger à cette commission.
Madame Josée Mercier-Trémolières et Monsieur Brajer ont fait acte de candidature.
Le Conseil décide de voter à bulletin secret.
Monsieur Brajer est élu avec 6 voix contre 4 à Madame Mercier-Trémolières.

Le Maire,